

Communiqué de presse – 26.01.2024

Priorités validées pour les prochaines années

Les projets du Parc Chasseral pour les prochaines années s'esquissent. La convention-programme du parc naturel régional, un document qui fixe ses priorités pour la période 2025-2028, a été approuvée hier soir à l'unanimité lors d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue à La Couronne, à Sonceboz. Les statuts de l'association et les contrats de Parc des huit communes nouvellement membres depuis janvier 2025 figuraient également au menu des échanges.

C'est dans les nouveaux locaux de La Couronne, à Sonceboz, qu'une assemblée générale extraordinaire a réuni hier soir les membres de l'association Parc régional Chasseral. Le principal sujet abordé lors de la soirée était la validation de la convention-programme 2025-2028 de l'institution. Le document, qui détaille les projets à mener par le Parc pour la période concernée, a été approuvé à l'unanimité par la centaine de personnes présentes.

Il sera ensuite adressé à la Confédération, laquelle statuera d'ici à la fin de l'été sur les montants attribués au Parc Chasseral comme aux autres parcs naturels régionaux et périurbains du pays pour les quatre prochaines années.

Plus tard dans la soirée, l'assemblée a procédé à un ajustement des statuts du Parc, ainsi qu'à l'accueil formel des huit nouvelles communes qui rejoindront le Parc en janvier 2025.

Encadré : **Un territoire agrandi dès 2025**

La prochaine convention-programme s'appliquera à 31 communes, soit huit de plus qu'actuellement. En effet, les citoyens de plusieurs municipalités bernoises ont accepté leur adhésion dès le 1^{er} janvier 2025 au Parc. Après ceux de Gléresse, qui se sont prononcés en 2022, les habitants de Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saicourt, Saules et Tavannes ont voté en juin 2023. Le Parc Chasseral verra ainsi son territoire s'agrandir de 75 km², passant de 474 à 549 km².



Légende : les membres de l'association Parc régional Chasseral ont défini hier soir les priorités de l'institution pour les années à venir. (© : Parc Chasseral)

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.